

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitanica® SI
UFI : 6NS2-V06X-V00M-8PAR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex
Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44
Téléfax : -
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463
Schweiz/Suisse/Svizerra: Tox Info Suisse
Telefon: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Stockage:
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.
extrait des algues brune

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Vitanica® SI



Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 _____ limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 %	>= 1 - <= 5
Orthophosphate de tripotassium	7778-53-2 231-907-1	Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 7 - <= 17
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	>= 10 - <= 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation : Air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

aucun(e)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Les conteneurs métalliques doivent être chemisés.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 8B, Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune quantité appropriée de matériaux avec les valeurs reliées par workplace qui exigent la surveillance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). caoutchouc chloroprène Standard; Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: spécifique du produit
Odeur	: caractéristique
pH	: > 12, (20 °C)
Point/intervalle d'ébullition	: env. > 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,233 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux
Avec de l'acide et de l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux
Métaux alcalino-terreux
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 365 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Orthophosphate de tripotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.153 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.

Orthophosphate de tripotassium:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

métasilicate de disodium:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Remarques: Provoque des brûlures aux yeux.

Orthophosphate de tripotassium:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 7 jours

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

métasilicate de disodium:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Résultat:

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :
Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

métasilicate de disodium:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:
11.03.2024

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 50 - 165 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Orthophosphate de tripotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : (boue activée): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

Évaluation Ecotoxicologique

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Orthophosphate de tripotassium:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir les informations transmises par le fabricant.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les prescriptions réglementaires nationales et locales doivent être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1719

ADR : UN 1719

RID : UN 1719

IMDG : UN 1719

IATA : UN 1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

ADR : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

RID : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

IMDG : CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

IATA : Caustic alkali liquid, n.o.s.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8

ADR : 8

RID : 8

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Groupe de séparation de matières : 18: Alcalis

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852

Instruction d'emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Vitanica® SI

Version: 2.18

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Date de révision:

11.03.2024

(Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR